

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**Séance du 26 mars 2019**

**10h00**

**Jardin du Pharo, Marseille  
(Amphithéâtre GASTAUT)**

**PV soumis pour approbation au Conseil Académique**

**En sa séance du 09 mai 2019**

**Etaient présents :**

***Collège A***

Véronique ALPHAND
Philippe CASSUTO
Pierre CHIAPPETTA
Vincent EGEA
Nathalie FABBE-COSTES
Philippe MOULIN
Marcel P PASQUINELLY
Thierry PAUL
Linda PILLIERE
Corinne TARDIEU
Chantal TARDIF
Sophie VALLAS

***Collège B***

Valérie ANDRIEU-PONEL
José BOUCRAUT
Christophe BUFFAT
Denis COLLOMP
Mohammed KOUBITI
Sophie LAMOUREUX
Mohamed OUERFELLI
Eric VALERIO

***Collège C***

Nicolas BAUDRU
Elise KASPI

### **Collège D**

Julien FROMONOT

Jean-Pierre LAPEBIE

### **Collège E**

Frédéric FORESTIER

### **Collège Usagers**

Lyes BELHADJ

Marlin KANE

Agathe MESTRALLET

### **Membres extérieurs**

Martine RENAUD

Dominique NOBILE

### **Etaient représentés :**

Anne BALANSARD

Béatrice DELORGE

Cheffia NATOURI

Lucas SCHNEIDER

François DEVRED

Olivier ROQUES

Sophie CHAUVET

Caroline POZMENTIER-SPORTICH

Philippe TORCHIO

Isabelle LUCIANI

Nathalie BONNARDEL

Pierre MARTIN
Sylvia GIREL
Philippe CAMPION
Jean-Yves MARZIN
Jean-Louis MEGE
Jean-François HEROLD
Sandrine MALJEAN-DUBOIS
Mehdi ELAMINE
Nadjima ATTOUMANI
William BENESSIONO
Véronique MIQUELLY
Karine VAN HEUMEN

**Membres de droit**

Directeur Général des Services	M. Laurent BARBIERI
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

**Soit 53 membres présents ou représentés**

**Le Président** ouvre la séance à 10h00

### **I/ Approbation du procès-verbal du Conseil Académique du 17 décembre 2018.**

**Monsieur Collomp** indique des modifications de forme et de vocabulaire à effectuer.

**Le procès-verbal du conseil académique du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

### **II/ Création d'Instituts d'établissement**

**Le Président** rappelle aux membres du Conseil Académique que les instituts d'établissement ayant été intégrés dans les statuts de l'Université, la phase opérationnelle est donc lancée. En 2015, le Comité d'Orientation Scientifique a émis le conseil de créer des instituts d'établissement afin d'optimiser les thématiques de recherche de l'université. Les recommandations du jury de l'Idex en 2016 ont été identiques. Le rapport du HCERES préconisait un plus fort lien entre recherche et formation. Il a alors été décidé de créer des instituts d'établissement permettant de développer l'interdisciplinarité. Un appel à candidatures a été lancé, 22 dossiers ont été soumis et consultés par la gouvernance ainsi que le comité de pilotage de l'Idex. Les 4 dossiers présentés aujourd'hui ont reçu l'assentiment du comité de pilotage et du board de l'Idex. Le président ajoute qu'il y aura publication prochainement dans le cadre du PIA d'un appel à projets qui prendra la forme d'un examen sur l'évolution de l'établissement par sa structuration et que l'évaluation vers la création d'instituts sera un élément favorable.

**Madame Xavier** présente le projet de création de l'institut Immuno-Cancer. (Cf. PowerPoint annexé au procès-verbal)

**Madame Alphan** s'interroge sur les modalités de pilotage des instituts.

**Madame Xavier** répond qu'une réunion est prévue le mois prochain avec les directeurs de Unités de Recherche qui participent à la création de l'institut afin de mettre en place un comité de pilotage.

**Le président** ajoute qu'un cadre de gouvernance a été mis en place, qui doit être le même dans tous les instituts. Ce cadre a été diffusé et expliqué lors de l'appel à projet. Il est composé d'un collège des directeurs d'Unité de Recherches pour le volet recherche et d'un collège des directeurs d'unités de formation et de recherche pour le volet formation.

**Madame Alphan** précise que cela n'a pas été discuté en Conseil Académique.

**Le Président** répond que la composition a été validée par la gouvernance suite à un travail avec le comité de pilotage de l'Idex et les doyens de composantes.

**Madame Alphan** ajoute ne pas mettre en doute l'aspect scientifique mais dit avoir le sentiment que la création d'instituts d'établissement est une couche supplémentaire de structure administrative qui va alourdir et être en parallèle des unités de formation et de recherche.

**Le Président** rappelle que la création des instituts d'établissement a été validée en Conseil d'Administration. Il rappelle l'accord unanime des membres du Conseil Académique lors de

la création des Labex, pour 10 ans, dont la durée de vie arrive à échéance. Aucun membre n'a non plus contesté la création des instituts Convergence et des EUR. Il confirme qu'il s'agit, avec la création des instituts, d'organiser les préconisations du Comité d'Orientation Scientifique et du jury de l'Idex afin de favoriser l'interdisciplinarité et la coordination de la Recherche dans un ensemble identifié.

**Monsieur Koubiti** souhaite savoir quels programmes de formation resteront aux seins des Écoles Doctorales et des Unités de Recherche et de Formation.

**Le Président** répond que les écoles doctorales, les unités de formation et de recherche, et les unités de recherche font partie de l'organisation de l'institut. Les responsables des Master resteront les mêmes. Il n'y a pas de création de Master, mais une harmonisation pour une meilleure visibilité.

**Madame Chimini** propose de cadrer la distribution des bourses doctorales et les instituts car il y a des interrogations au sein des écoles doctorales.

**Le Président** répond qu'il y aura des explications à ces interrogations. Il ajoute que si rien ne change dans la structuration, l'établissement risque de ne pas bénéficier de nouvelles ressources financières dans le cadre du PIA au bénéfice de la recherche et de la formation.

**Monsieur Koubiti** affirme que les laboratoires impliqués dans la création d'instituts bénéficient déjà de plusieurs contrats nationaux et européens, qu'il va être donné plus à ceux qui ont déjà beaucoup, et de ce fait, les autres laboratoires auront moins de moyens et risquent d'en souffrir.

**Le Président** réplique que l'idée est de capitaliser ce qui est fait depuis 10 ans grâce au Labex. Cela a permis de structurer le travail entre unités de recherche et unités de formation et de recherche qui n'avaient pas l'habitude de collaborer. La création d'instituts va permettre d'optimiser l'évolution de l'interdisciplinarité ainsi que tout le potentiel de recherche et de formation. Cette nouvelle structuration permettra d'aller chercher de nouveaux financements qui pourront bénéficier à tous.

**Monsieur Cassuto** informe qu'il existe des craintes de fermetures des petites unités de recherches.

**Le Président** confirme qu'il n'y aura pas de fermeture d'unités de recherches, même les plus petites. Au contraire, elles pourront faire partie d'instituts nouveaux. D'ailleurs, il y a des projets de création d'instituts portés par des petites EA.

**Madame Vallas** demande combien d'instituts seront créés.

**Le Président** répond que tous les bons dossiers seront accompagnés.

**Madame Vallas** demande si l'idée est que toute unité trouve sa place dans un institut.

**Le Président** répond dans l'affirmative.

**Monsieur Moulin** demande quel est le lien avec les PR2I.

**Le Président** répond que c'est l'aboutissement du travail réalisé par les PR2I mis en place en 2012-2013.

**Monsieur Ouerfelli** indique qu'il aurait aimé être consulté même si les dossiers sont très intéressants. Il ajoute que certains projets ont été mis en sommeil pendant un temps et ont repris sans que toutes les écoles doctorales en soient informées.

**Le Président** souligne qu'il appartient à chaque communauté de se réunir pour donner les informations sur les appels à projets.

**Madame Kaspi** souhaite savoir comment seront intégrés les services de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille et de l'Institut Paoli-Calmette et si les instituts ont le même système de fonctionnement que les fédérations hospitalo-universitaires.

**Madame Xavier** répond que les plateformes cliniques qui vont être intégrées aux instituts seront celles qui pourront effectuer des travaux de recherche, accueillir des étudiants en stage et dispenser des formations en master de médecine et pharmacie.

**Le Président** ajoute qu'il ne s'agit pas des mêmes modalités que pour les fédérations hospitalo-universitaires. En institut, il sera question essentiellement de formation et de recherche, et non de formation clinique.

**Madame Alphanth** demande pourquoi il s'agit de pilotage et non de gestion démocratique avec l'ensemble des participants.

**Le Président** répond qu'il n'a pas interféré dans les projets de création, que le rôle de la gouvernance de l'établissement est de donner un axe stratégique en accord avec les préconisations du Comité d'Orientation Scientifique et du jury de l'Idex.

**Madame Alphanth** regrette que certains projets ne se décident qu'entre quelques personnes.

**Le Président** répond que c'est aux communautés de s'entendre.

**Madame Alphanth** demande si les frais d'inscription pour les étudiants vont augmenter.

**Le Président** répond qu'il comprend ces craintes qui sont légitimes, mais qu'il n'y aura aucune augmentation.

**Madame Alphanth** reprend que l'établissement a obtenu des financements car il est « bon élève » dans la réforme de ses structures.

**Le Président** précise que l'Université a obtenu des financements grâce à son potentiel exceptionnel et à la crédibilité de fonctionnement de l'université.

**Madame Alphanth** demande si, dans le cas où l'établissement n'irait pas dans le sens des préconisations du Comité d'Orientation Scientifique, des financements ne seraient pas attribués à l'Université.

**Le Président** confirme de nouveau qu'il va y avoir un appel à projets appelé « Grandes Universités de Recherche ». Dans ce cadre, la structuration des établissements sera prise en considération pour l'attribution de financements.

**Madame Alphanth** indique qu'il existe des craintes sur une candidature à un appel à projet non connu pour le moment, notamment sur le statut des agents titulaires.

**Le Président** répond qu'il faut attendre la publication de l'appel à projet.

**Monsieur Koubiti** souligne qu'il manque une part de représentativité de la base dans la gouvernance des instituts.

**Le Président** répond que c'est au porteur des projets de création de constituer le comité de pilotage. L'organisation de la gouvernance dépendra de chaque institut.

**Monsieur Koubiti** demande comment seront financés les postes créés dans le cadre des instituts.

**Le Président** répond qu'ils seront financés par l'Idex et grâce aux financements obtenus de l'appel à projet « Grande Université de Recherche » auquel l'établissement pourra répondre.

-----

**Madame Bernard et Monsieur Enoch** présentent le projet de création de l'Institut d'Imagerie pour la biologie et la médecine de Marseille. (Cf. PowerPoint annexé au procès-verbal)

**Monsieur Koubiti** demande si les universités européennes partenaires pour le master Physique - Europhotonique ont un droit de regard sur le contenu pédagogique et le programme de la formation.

**Monsieur Enoch** répond que les partenaires sont ravis de la coopération pour ce master, car l'Université apporte de réelles compétences en imagerie. C'est une formation dont les étudiants ont vraiment besoin, et l'évolution du cursus répond à leurs besoins.

**Monsieur Koubiti** indique qu'au sein du laboratoire Fresnel, il y a déjà des travaux de recherche sur l'imagerie. Certaines équipes du laboratoire ne font pas partie du projet de création de cet institut. Il demande s'il y a d'autres unités dans le même cas.

**Monsieur Enoch** répond que le travail actuel est de savoir si la thématique relève de l'institut ou non. De plus, il ne s'agit pas de l'ensemble de l'Institut Fresnel qui travaille sur cette thématique.

**Monsieur Koubiti** demande si cela ne va pas créer des disparités de moyens.

**Monsieur Enoch** répond que ce sont des problématiques gérées au quotidien par l'ensemble des laboratoires et des directeurs d'unités.

**Madame Chimini** demande si un master transversal qui intègre la Biologie va être créé.

**Monsieur Enoch** répond qu'il y a un travail à faire sur l'offre de formation en master pour un regroupement et une cohérence globale des formations.

**Madame Alphan** demande comment seront financés les masters.

**Monsieur Enoch** répond que le modèle de financement est ERASMUS MUNDUS, acquis pour le master Physique - Europhotonique, à développer pour l'autre master. Au départ les financements seront locaux, l'institut devra ensuite aller chercher d'autres financements pour les masters et doctorats, auprès de l'Europe, pour gagner en visibilité. Pour les thèses, des bourses d'excellence seront demandées à l'Idex.

**Madame Alphand** indique qu'il est prévu dans le projet la création de 2 emplois d'ingénieur pour le transfert technologique, alors que la Société d'Accélération du Transfert de Technologies pourrait les prendre en charge et en assurer la gestion.

**Monsieur Enoch** répond que la SATT n'intervient qu'au moment où une invention est déclarée. Les financements de la SATT sont à durée limitée alors que l'idée est de pérenniser les postes.

**Le Président** informe qu'il y a eu de nombreux recrutements financés par l'Idex.

**Madame Alphand** regrette que la SATT ne puisse pas prendre en charge la maturation de ces postes ou qu'il ne soit pas possible de recruter des fonctionnaires.

**Monsieur Enoch** répond que le recrutement de contractuels, y compris à contrat à durée indéterminée, est la seule solution.

-----

**Madame Cossard et Monsieur Poussot** présentent le projet de création de l'Institut de neurosciences Neuro-Marseille (cf. PowerPoint annexé au procès-verbal).

**Monsieur Koubiti** demande s'il y aura un partage des outils avec l'institut imagerie et si certaines écoles doctorales seront dans deux instituts.

**Madame Cossard** répond que certaines équipes peuvent effectivement être dans deux instituts.

-----

**Monsieur Sourisseau** présente le projet de création de l'Institut d'Archéologie Méditerranéenne – Arkaia (cf. PowerPoint annexé au procès-verbal).

**Monsieur Koubiti** souligne le cursus master – doctorat – post doctorat et demande si le souhait de l'institut est que les étudiants restent après le doctorat.

**Monsieur Sourisseau** répond que l'idée est l'échange avec d'autres « Graduate Schools », notamment Berlin et Terlingen, et donc que les étudiants ne restent pas jusqu'au post-doctorat. Le développement de champs communs entre les établissements permettra un circuit des post-doctorants.

**Monsieur Koubiti** émet la remarque que 50% des cours seront dispensés en anglais et demande comment vont faire les étudiants étrangers pour suivre les autres cours.

**Monsieur Sourisseau** répond qu'actuellement les Masters fonctionnent ainsi et que les supports pédagogiques sont tous bilingues. L'objectif est d'assurer un lien direct de la pratique vers les fouilles où il est indispensable de savoir parler anglais.

**Monsieur Koubiti** demande si la recherche de base sera effectuée au sein de l'institut.

**Monsieur Sourisseau** répond que les unités de recherche font la recherche de base et gardent leur propre politique. L'institut n'intervient pas sur ce champ.

**Le Président** précise que les projets d'instituts ont été présentés devant le comité de pilotage de l'Idex. De ce fait, l'INSERM, l'IRD, le CNRS et le CEA sont parfaitement informés et favorables à ces créations.

**Madame Alphand** demande ce qu'engendre l'intégration des personnels CNRS dans la formation.

**Monsieur Sourisseau** répond que rien n'est acté administrativement. Cependant, dans la pratique, les chercheurs CNRS interviennent déjà et sont rémunérés sur la base d'heures complémentaires par l'Idex.

**Monsieur Ouerfelli** indique qu'il subsiste des craintes et des interrogations concernant la possible disparition ou fusion d'unités mixte de recherche.

**Le Président** affirme que ce sont les unités mixtes de recherche qui justifient la création des instituts et qu'il ne faut en aucun cas les supprimer.

**Monsieur Ouerfelli** s'interroge sur l'articulation des programmes de recherche entre l'institut et la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

**Monsieur Sourisseau** souligne que de projet de l'institut ne peut trouver sa place que sous le toit bienveillant de la MMSH, qui doit avoir un rôle majeur car il s'agit d'un réseau à vocation expérimentale en termes de recherche à un niveau supérieur de celui des instituts qu'elle abrite.

**Monsieur Ouerfelli** redoute qu'il existe à terme une concurrence entre ces deux entités.

**Monsieur Sourisseau** confirme que la recherche est bien portée par les unités mixtes de recherche. Des actions communes pourront être suscitées et financées par l'institut. L'institut est d'abord un principe, un incubateur, plus qu'une structure en lui-même. De la même manière, la MMSH peut susciter des programmes à un niveau supérieur auquel l'institut peut s'inscrire.

**Monsieur Ouerfelli** demande comment les étudiants qui veulent suivre un master Histoire peuvent s'intégrer dans l'institut Archéologie.

**Monsieur Sourisseau** répond que des réunions sont prévues pour établir et organiser l'offre de formation et que dans le cadre du bilan à mi-parcours de l'offre de formation, il y aura peut-être des propositions à faire pour une meilleure intégration des masters au sein de l'institut.

**Monsieur Koubiti** souhaite savoir si des moyens ont été demandés par les écoles doctorales pour les années à venir.

**Monsieur Sourisseau** répond que oui, et qu'il espère que cela sera suivi en termes de recrutement.

**Madame Alphand** demande comment l'Université répondra aux besoins de recrutements engendrés par la création des instituts.

**Le Président** répond que les recrutements se feront en concertation avec les directeurs de composantes et d'unités de recherches afin de trouver une cohérence avec les projets.

**Madame Masclet** salue le travail réalisé par chacun des intervenants.

**Le Conseil Académique approuve la création des Instituts d'Établissement avec 5 abstentions et 48 voix pour.**

### **III/ Ajustement de la campagne d'emplois**

**Madame Neauport** présente ce point

**Madame Lengrand-Jacoulet** informe que l'objectif est d'avoir un poste supplémentaire dans le domaine de la communication et ainsi obtenir un équilibre entre les activités secondaires et tertiaires.

**Monsieur Koubiti** indique que les documents transmis n'informent pas du profil de l'emploi de maître de conférences, et qu'il ne comprend pas cette stratégie alors que la campagne d'emplois avait été votée en décembre 2018.

**Madame Lengrand-Jacoulet** précise qu'il s'agit d'un ajustement suite à un départ à la retraite qui s'est déclaré tardivement. Le choix du conseil d'institut a été la transformation du poste dans l'immédiat

**Monsieur Lapébie** demande si la décision a été votée en conseil d'institut.

**Madame Lengrand-Jacoulet** confirme que cela a été approuvé en conseil d'institut.

**Le Conseil Académique approuve la campagne d'emplois avec 4 voix contre et 49 voix pour.**

### **IV/ Désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.**

**Madame Nedjar** présente ce point.

**Le Conseil Académique approuve à l'unanimité la désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.**

**IV/ Désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

**Madame Nedjar** présente ce point.

**Monsieur Belhadj** indique qu'il aurait préféré que les deux syndicats étudiants concernés, l'UNI et l'UNEF, soient consultés en amont pour le choix des suppléants et demande un report de la désignation des membres de la section disciplinaire à l'égard des usagers.

**Le Président** accepte le report de la désignation des membres de la section disciplinaire à l'égard des usagers au prochain Conseil Académique afin que l'UNI et l'UNEF soient consultés.

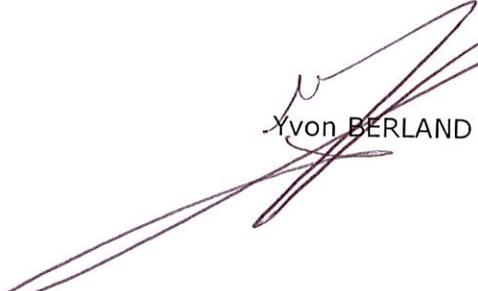
**Monsieur Egea** tient à remercier Monsieur Lapébie pour son travail en commission disciplinaire et sa grande capacité de jugement face aux situations rencontrées.

**VI / Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 12h45.

Fait à Marseille, le 26 avril 2019

Le Président d'Aix-Marseille Université

  
Yvon BERLAND

